

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 694

8 mars 2016

SOMMAIRE

9, rue de Boccador Paris VIII SARL	33311	D.I.C. International	33305
9, rue de Boccador Paris VIII SARL	33302	Docarpa Corporation N.V.	33311
Aghinyo S.A.	33307	EGCA Consulting S.à r.l.	33311
AI Avocado (Luxembourg) Finance S.à r.l. ..	33307	Egée International I S.à r.l.	33310
Beim Jacqui zu Helleng	33285	Electricité Avenanti Sàrl	33311
Berteterni S.A.	33288	Everest Investments S.A., SPF	33305
Biarritz Holdings	33306	F Investments	33275
BI.CI.DI. International S.A.	33290	Foothill Financing S.à r.l.	33305
Biloba Investissement S.A.	33288	Full Moon Invest S.A.	33305
Black Sand S.A.	33286	Holding Blanc Bleu 2 S.à r.l.	33311
Blue Green & BurgGolf Ventures S.A.	33287	Huikai Clean Energy S.à r.l.	33266
Bolleke Properties A.G.	33306	I.E.C. Investissements Européens de Cérami- ques s.à r.l.	33284
Brim S.à r.l.	33291	Lebensbrücken S.à r.l.	33307
CIGI S.A.	33305	Lux Drone S.à r.l.	33311
Cinatel	33306	Pan European Finance II S.à r.l.	33307
CL Consulting S.à r.l.	33306	Union Luxembourgeoise de Skeleton	33308
ContourGlobal Latam Holding S.à r.l.	33294	Wert BEV S.à r.l.	33297
Cosmetic International S.à r.l.	33306	Wilic S.à r.l.	33299
Cosmetic International S.à r.l.	33307		
D.D.B. S.A.	33307		

Huikai Clean Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 202.565.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before the undersigned notary Maître Jacques Kessler, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

China-LAC Industrial Cooperation Investment Fund Co., Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of the People's Republic of China with registered office at No.23 Financial Street, Xicheng District, Beijing, the People's Republic of China, registered with the State Administration for Industry & Commerce of the People's Republic of China under number 10000000045342, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforementioned proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up as follows the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it hereby declares to organise and of which it has agreed the articles of incorporation as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name.

1.1 This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Huikai Clean Energy S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholder(s) of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other secu-

rities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is fifteen thousand USD (US\$15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one USD (US\$1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by all the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by all the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time without any cause by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of all the Managers;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if all of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a unanimous consent of all the Managers.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31 December 2016 (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Subscriber	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
China-LAC Industrial Cooperation Investment Fund Co., Ltd.	USD 15,000.-	15,000

China-LAC Industrial Cooperation Investment Fund Co., Ltd., pre-named, declares that it subscribes to fifteen thousand (15,000) Shares with a nominal value of one USD (US\$1.-) each for a total subscription price of sixty-five thousand USD (US\$65,000.-), including a share premium of an amount of fifty thousand USD (US\$50,000.-) and to fully pay the subscription price by a contribution in cash of sixty-five thousand USD (US\$65,000.-), so that the amount of sixty-five thousand USD (US\$65,000.-) is at the disposal of the Company.

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Shareholder, representing the entire subscribed and paid-in capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to resolve as follows:

1. To set the number of Managers at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Xue Mei, born in Shandong (China), on 14 June 1979, with professional address at 3rd Floor, Winland International Finance Center, No. 7 Financial Street Xicheng District Beijing, 10014 (P.R.China);

- Zhang Yajun, born in Henan (China), on 8 November 1973, with professional address at 37/39 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Zhang Yao, born in Beijing (China), on 18 July 1980, with professional address at 37/39 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. To determine that the registered office of the Company be located at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,600.- euros.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

China-LAC Industrial Cooperation Investment Fund Co., Ltd., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de la République Populaire de Chine, ayant son siège social au 23, Financial Street, Xicheng District, Pékin, République Populaire de Chine, inscrite auprès du State Administration for Industry & Commerce de la République Populaire de Chine sous le numéro 100000000045342,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

1. Forme juridique et dénomination sociale.

1.1 Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Huikai Clean Energy S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, comme modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre lieu de la même municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (comme défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée par un Gérant unique au moment du transfert; ou

(b) le Conseil de Gérance (comme défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée par un Conseil de gérance au moment du transfert; ou

2.2.2 en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même municipalité ou non) par une résolution de(s) (l') associé(s) de la Société (une "Résolution des Associés") prise en accord avec les présents Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg comme modifiées de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise")

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique, social ou de tout autre ordre de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient, ou seraient considérés comme imminents, le Siège Social pourrait être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à un retour à la normale de la situation; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, malgré ce transfert temporaire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société le cas échéant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et succursales, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet social. La Société a pour objets:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à cet instant un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (que ce soit par souscription initiale, appel d'offres, achat, échange ou tout autre procédé) la totalité ou partie des titres, actions ou parts, obligations, emprunts obligataires, et tout autre titre émis ou garanti par toute personne, et tout autre actif de quelque nature qu'il soit, et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les vendre, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, entreprendre ou reprendre la totalité ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes de toute personne exerçant une activité quelconque;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) juge appropriée, et de prêter des sommes d'argent et d'accorder à toute personne des crédits assortis ou non de sûretés en fonction des cas;

3.4 de conclure des emprunts, lever des fonds et sécuriser le paiement de sommes d'argent de la façon que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) juge appropriée, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et de tout autre titre ou instrument, perpétuel ou non, convertible ou non, en relation ou non avec la totalité ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore levé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation, fusionner, se regrouper, entreprendre une consolidation ou encore de conclure un partenariat ou un arrangement en vue d'un partage des profits, une communauté d'intérêts, une coopération, une société commune (joint venture), une concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de conclure un accord de garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de toute somme d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle une Entité Holding a un intérêt direct ou indirect, et toute personne associée avec la Société dans certaines activités ou entreprises), avec ou sans que la Société y reçoive une quelconque contrepartie ou un quelconque avantage (direct ou indirect), et que ce soit par convention personnelle ou hypothèque, débit ou nantissement pesant sur tout ou partie des engagements, biens, actifs (présents et futurs) de la Société, ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, "garantie" inclut toute obligation, sous quelque forme que ce soit, de payer, de satisfaire, de fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette ou d'être plus généralement responsable de toute obligation financière ou dette à laquelle une autre personne est tenue;

3.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété mobilière ou immobilière et tout droit ou privilège qui s'y rattache;

3.8 de vendre, louer, échanger ou disposer de toute propriété mobilière ou immobilière et/ou la totalité ou partie des entreprises de la Société, en échange d'une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant), y compris des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que cette personne ait ou non les mêmes objet social (en tout ou en partie) que la Société; détenir des actions, obligations ou tout autre titre ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, céder ou accorder des options, tirer profit ou encore disposer de tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 de réaliser toutes les actions envisagées en vertu de tous les paragraphes de cet Article 3 (a) où que ce soit dans le monde; (b) en tant que partie principale, agent/représentant, prestataire, trustee, administrateur ou autre; (c) par l'intermédiaire de trustees, agents/représentants, sous-traitants, ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 de prendre toutes les mesures nécessaires (y compris conclure et exécuter des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de la totalité ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui nécessiterait l'obtention d'une autorisation de faire le commerce en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu préalablement l'autorisation requise conformément à la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille dollars des Etats-Unis (15.000,-USD) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,- USD) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété en conséquence.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel la prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par tous les Gérants sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limite, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de l'apport en question et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par tous les Gérants, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est entendu qu'il peut ainsi être décidé, sans que cela soit cependant nécessaire, d'allouer le montant de l'apport en question à son apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales confèrent les mêmes droits sauf stipulations contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient à la Société par écrit qui parmi eux doit être considéré comme leur représentant; la Société traitera ce représentant comme s'il était l'unique Associé détenteur de la Part Sociale en question, y compris en matière de vote, dividende et autres droits au paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Tant que la Société n'aura qu'un Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Lorsque la Société a plus d'un Associé:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés, à moins que les Associés détenant au moins trois quarts du capital social aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les $\frac{3}{4}$ des droits appartenant aux survivants ou dans les circonstances envisagées à l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société n'a qu'un seul Gérant à un instant donné, ce Gérant sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société a plus d'un Gérant à un instant donné, ces Gérants constitueront un conseil de gérance ("Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant peut être révoqué à tout moment sans cause par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société n'a qu'un Gérant, et sinon le Conseil de Gérance, peut entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actions réservées aux Associés par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée envers des tiers de la manière suivante:

10.1 si la Société a un Gérant Unique, la signature du Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un Gérant, la signature jointe de tous les Gérants;

10.3 la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué en vertu de l'Article 11.

11. Délégation de pouvoirs. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces représentants, la durée de leur période de représentation ainsi que toute autre condition pertinente de sa mission.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance désigne un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à la totalité ou partie des conditions et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé à ces mêmes conditions et formalités de convocation soit par écrit, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (mais pas une personne autre qu'un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil afin d'y assister, de délibérer, de voter, et d'accomplir toutes les fonctions du Gérant en son nom pendant cette Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à condition (et sans préjudice des quorums requis) qu'au moins deux Gérants soient physiquement présents à une Réunion du Conseil en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si tous les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à l'unanimité de tous les Gérants.

12.5 Un Gérant ou son Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par conférence téléphonique, une vidéoconférence ou par un moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables de s'entendre et de parler entre eux tout au long de la réunion. Une personne participant de cette façon est réputée être présente en personne à la réunion, doit être prise en compte dans le quorum et être autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toute activité traitée de cette façon par les Gérants sera, pour les besoins des présents Statuts, réputée valablement et effectivement traitée durant une Réunion du Conseil, en dépit d'un nombre d'administrateurs (ou leurs représentants) physiquement présents sur place inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.

12.6 Une résolution écrite signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, par un Représentant du Gérant en question) est aussi valable et effective que si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et peut consister en un ou plusieurs documents sous la même forme, chacun signé par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé dispose d'une voix pour chaque Part Sociale qu'il détient.

13.2 Sous réserve des stipulations des Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, étant entendu que si ce taux n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et la résolution pourra être adoptée à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne peuvent pas changer la nationalité de la Société ou obliger un Associé quelconque à augmenter sa participation dans la Société autrement que par un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des stipulations de l'Article 13.3, toute résolution visant à modifier les présents Statuts (incluant un changement du Siège Social), doit être adoptée à la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social, sous réserve de toute stipulation contraire.

13.5 Une résolution visant à la dissolution de la Société ou à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs doit être adoptée selon les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une assemblée des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer complètement ou en partie aux conditions et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé à ces

conditions et formalités de convocation soit par écrit, soit lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou encore par l'intermédiaire d'un représentant dûment autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en nommant par écrit (ou par fax, courriel ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un instant donné il y a moins de vingt-cinq Associés au sein de la Société, des Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt que durant une Assemblée Générale, à condition que chaque Associé reçoive le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 La condition de majorité applicable à l'adoption de résolutions par l'Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf dispositions contraires de la Loi Luxembourgeoise, aucune condition de quorum ne doit être remplie pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés sont réputées valablement adoptées immédiatement après la réception par la Société des copies originales (ou de copies envoyées par télécopieur ou en pièces-jointes de courriel) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1, et ce que tous les associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016 (toutes dates incluses).

15. Distributions.

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent sont prélevés et affectés à la constitution d'une réserve légale conformément à la Loi de 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut par une résolution des Associés déclarer des dividendes dans le respect des droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) peut décider de payer des acomptes sur dividendes à/ aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social si l'état comptable fait apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne dépassera pas, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, auxquels sont additionnés les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et auxquels sont soustraites les pertes reportées et les sommes allouées à une réserve devant être constituée selon les dispositions de la Loi de 1915 ou des présents Statuts, et que (ii) de telles sommes ainsi distribuées ne correspondant pas aux bénéfices actuellement réalisés pourront être recouvrées auprès des Associés concernés.

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale en conformité avec les dispositions de la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13 des présents Statuts. Si à cet instant la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, selon son bon vouloir, décider de liquider la Société en assumant personnellement tous les actifs et passifs de la Société, connus ou inconnus.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre inclut chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne l'exige autrement) le singulier inclut le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, société, compagnie ("corporation") ou toute autre personne morale, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint venture, association ou partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition législative inclut toutes les modifications ultérieures et toute les entrées en vigueur ultérieures (avec ou sans modifications).

17.1.2 les conjugaisons du verbe "inclure" et l'expression "y compris" sont réputées suivies des mots "sans limitation" et on ne saura attribuer à des mots au sens général une signification restrictive en invoquant leur proximité dans le texte avec des mots se rapportant à une classe particulière d'actions, sujets ou choses, ou par des exemples tombant dans le sens mots généraux.

17.1.3 Les titres des Articles de ces Statuts n'affectent pas leur interprétation et leur construction.

17.2 En complément des présents Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital de la façon suivante:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre de Parts Sociales
China-LAC Industrial Cooperation Investment Fund Co., Ltd.	USD 15.000	15.000

China-LAC Industrial Cooperation Investment Fund Co., Ltd., précitée, déclare qu'elle souscrit à quinze mille (15.000) Parts Sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune pour un prix total de souscription de soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis (65.000,- USD) incluant une prime d'émission d'un montant de cinquante mille dollars des Etats-Unis (50.000,- USD) et de payer intégralement le prix de souscription par un apport en numéraire de soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis (65.000,- USD), de sorte que le montant de soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis (65.000,- USD) est à la disposition de la Société.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants a été fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Xue Mei, né à Shadong (Chine), le 14 juin 1979, ayant son adresse professionnelle au Winland International Finance Center, 3rd Floor, No. 7 Financial Street Xicheng District Beijing, 10014 (République Populaire de Chine);

- Zhang Yajun, né à Henan (Chine), le 8 novembre 1973, ayant son adresse professionnelle au 37/39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg); et

- Zhang Yao, né à Beijing (Chine), le 18 juillet 1980, ayant son adresse professionnelle au 37/39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)

2. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.600,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015211438/540.

(150236920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

F Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 202.545.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- Maître Pierre BERNA, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire

- Monsieur Giuliano FELTEN, administrateur de sociétés, demeurant à L-2320 Luxembourg, 40 boulevard de la Pétrusse,

ici représenté par Maître Pierre BERNA, avocat à la Cour,
en vertu en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de F Investments (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange, apport ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière des valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants et les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000.-), euros représenté par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. A la demande d'un actionnaire, des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. La Société à un capital autorisé de six millions (6.000.000.-) d'euros représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de

telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par fax, télégramme, courriel une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence, ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs sont élus à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des voix un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Les administrateurs sont convoqués à toute réunion du conseil d'administration au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par fax, télégramme, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax, télégramme ou courriel un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier, courriel ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président et un autre administrateur ou lorsqu'aucun président n'aura été nommé par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

V. Surveillance de la Société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Pierre BERNA	155 actions
2. Giuliano FELTEN	155 actions
Total:	310 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cent (1.300.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Maître Pierre BERNA, né le 17 avril 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire
 - b) Monsieur Giuliano FELTEN, né le 7 décembre 1961 à Milan (Italie), demeurant à L-2320 Luxembourg, 40, boulevard de la Pétrusse
 - c) Monsieur Grégory MATHIS, né le 9 octobre 1982 à Sarrebruck (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
3. Monsieur Valentino CAPURSO, né le 31 août 1985 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, a été nommé commissaire de la Société.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2020.
5. L'adresse de la Société est établie à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, et que en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen,
on the thirty of November.

Before Maître Frank MOLITOR, notary residing at Luxembourg. (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

- Maître Pierre BERNA, avocat à la Cour, having its professional address at L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire

- Mister Giuliano FELTEN, Director, residing at L-2320 Luxembourg, 40, boulevard de la Pétrusse,

Here represented by Maître Pierre BERNA, avocat à la Cour, by virtue of a proxy given under private seal

The said proxy, signed ne variatur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in his here above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they declare organise and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of F Investments. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are the acquirement, the sale, the letting, the administration and the development in any form of real estate property located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may acquire interests in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other means in other companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange, contribution or otherwise.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may invest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, by way of purchase, subscription or by any other manner, and sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand (31.000.-) Euro represented by three hundred ten (310) shares of a par value of hundred (100) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form only. A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. On the request of a shareholder, certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company

Art. 7. The company has an authorized share capital of six million (6.000.000.-) Euros represented by sixty thousand (60.000) shares with a par value of hundred (100. -) Euro each.

The board of directors is authorized, within a period expiring on the fifth anniversary of the date of the publications of the present articles, to increase the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital. Such increases

of the share capital may be realized without a share premium. The Board of directors is especially authorized to affect such increases without reserving any preferential subscription right to the existing shareholders for shares to be issued. The board of directors may delegate to any director, manager, executive officer or any other person duly authorized, the power to accept subscriptions to and to receive payment for the shares representing whole or part of such increase in capital.

Whenever the board of directors shall have authentically enacted an increase of the subscribed share capital, the present article shall be considered as automatically adapted pursuant to the amendment effected.

III. General meetings of Shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises alone all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of May at 11:00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, telegram, or by e-mail.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in a meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decisions taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate in a general meeting of shareholders by way of video-conference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

Art. 11. The board of directors may choose among its members a chairman. The first chairman may be appointed by the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by a majority of the votes.

Notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, telegram, e-mail, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, telegram or e-mail another director as his proxy.

A director may only represent one other director.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of video-conference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by letter, e-mail, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman and another director, and where no chairman has been elected by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors.

V. Supervision of the Company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority determined by Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2016.

2) The first Annual General Meeting shall be held in 2017.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid up as follows:

1. Pierre BERNA	155 shares
2. Giuliano FELTEN	<u>155 shares</u>
Total:	310 shares.

All these shares have been immediately and fully paid up by payments in cash, so that the sum of thirty on thousand (31.000.-) Euro is now at the company's disposal, as has been proved to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand three hundred (1.300.-) Euro.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following persons have been appointed as directors of the Company:
 - a) Maître Pierre BERNA, born at Luxembourg on the 17 of April 1947, having its professional address at L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
 - b) Mister Giuliano FELTEN, born at Milano (Italy) on the 7 of December 1961, residing at L-2320 Luxembourg, 40, boulevard de la Pétrusse.
 - c) Mister Grégory MATHIS, born at Saarbrücken (Germany) on the 9 of October 1982, having its professional address at L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
3. Mister Valentino CAPURSO, born at Luxembourg on the 31 of August 1985, having its professional address at L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire. has been appointed as auditor of the Company.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2020.
5. The head office of the Company shall be fixed at L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version; and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Honoraire: 210,73

Signé: Berna et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2015210267/437.

(150236479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

I.E.C. Investissements Européens de Céramiques s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.

R.C.S. Luxembourg B 18.822.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Giuseppe OLIVA, gérant de société, né à Santa Domenica Talao (CS), (Italie), le 1^{er} juillet 1939, demeurant à L-1627 Luxembourg, 9, rue Giselbert; et

2) La société à responsabilité limitée "I.C.S. s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 16881, ici dûment représentée par un de ses gérants, à savoir Monsieur Giuseppe OLIVA, pré-qualifié.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Amerigo OLIVA, gérant de société, demeurant à L-1627 Luxembourg, 9, rue Giselbert, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel Mandataire, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que les parties comparantes sont les seules associées actuelles (les "Associés") de la société à responsabilité limitée "I.E.C. INVESTISSEMENTS EUROPEENS DE CERAMIQUES s.à r.l.", en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 18822, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André PROBST, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 octobre 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 14 du 22 janvier 1982,

- et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2182 du 3 octobre 2007;

- Que la Société a été mise en liquidation volontaire et Monsieur Giuseppe OLIVA, pré-qualifié, a été nommé en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue en date du 26 novembre 2015, le rapport du Liquidateur (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 6 novembre 2015 (les "Comptes de Liquidation") ont été approuvés et Monsieur Amerigo OLIVA, gérant de société, demeurant à L-1627 Luxembourg, 9, rue Giselbert, a été nommé en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation"), chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.

- Que le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et aux associés (les "Associés") les comptes de clôture datés du 6 novembre 2015 (les "Comptes de Clôture") ainsi que le rapport du Commissaire à la Liquidation daté du 27 novembre 2015 (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation");

Après considération, les Associés, réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée"), ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, aux Associés, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social à L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Sixième résolution

Par la suite, l'Assemblée déclare la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

Septième résolution

Les Associés s'engagent à couvrir les dettes et charges éventuelles de la Société non provisionnées dans les comptes de la liquidation au prorata de leurs participations.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. OLIVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211451/80.

(150237173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Beim Jacqui zu Helleng, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3334 Hellange, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.617.

L'an deux mille quinze,

le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Jacqueline MELCHIOR, commerçante, née à Differdange, le 16 avril 1962, demeurant à L-4687 Differdange, 74, rue Woier.

ici représentée par:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, indépendant, avec adresse professionnelle au 16, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle, après avoir signée «ne varietur» par le mandataire de la seule personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, et agissant en sa qualité de seule et unique associée (l'«Associé») de la société «Beim Jacqui zu Helleng» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 15, Rue de la Gare, L-3334 Hellange, avec un capital social souscrit et émis de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 160 617,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 09 mai 2011, sous le numéro 935 et page 44873;

les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors;

a requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'Associé, par son représentant susnommé, DECIDE la dissolution anticipée de la Société «Beim Jacqui zu Helleng» et PRONONCE sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé DECIDE de nommer aux fonctions de seul liquidateur de la Société:

Monsieur Paulo DA COSTA MAGALHAES, employé privé, né à Luxembourg, le 24 avril 1981, avec adresse professionnelle au 16, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'Associé DECIDE de nommer encore aux fonctions de commissaire-vérificateur de la Société présentement mise en liquidation:

Madame Claudine GATTI, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 01 décembre 1967, avec adresse professionnelle au 16, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la personne comparante, a signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.P. DEFAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30474. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 201521128/60.

(150236933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Black Sand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 187.028.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Pierre de Loës, économiste, né le 26 décembre 1954 à Genève, Suisse, demeurant au 5, rue des Alpes, CH-1201 Genève, Suisse,

ici représentée par Maître Quentin Rutsaert, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société anonyme "Black Sand S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187028 a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1874 du 18 juillet 2014;
- b) Que le capital social de la Société est fixé à cinquante et un mille euros (51.000.- EUR), représenté par cinq cent dix (510) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), entièrement libérées;
- c) Que la partie comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Actionnaire Unique");
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- f) qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;
- g) Que l'Actionnaire Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;
- h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute et qu'il n'existe pas de registre d'actions.
- i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.
- j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Q. RUTSAERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29053. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 201521134/56.

(150237131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Blue Green & BurgGolf Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 42.837.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à 2nd Floor, Building B, SNPF Plaza, Savalalo, Apia, Samoa, représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 42.837), ayant son siège social à L- 1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 194 du 30 avril 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1069 du 23 octobre 2004;

- La société a actuellement un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (EUR 30,986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions;

- TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A.;

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A.;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A.;

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A.

Les livres et documents comptables de la société BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Wing D.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40890. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211135/50.

(150237623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Biloba Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.827.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211162/10.

(150238128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Berteterni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.249.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize décembre;

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

GREENFIELD S.A.R.L., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix (R.C.S. Luxembourg B 141.138),

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "BERTETERNI S.A.", établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.249, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, le dernier nommé restant dépositaire de la minute, le 25 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2556 du 21 octobre 2011;

2) Que le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cents (300) actions sans valeur nominale, divisés en:

- trente (30) actions de Classe A;
- trente (30) actions de Classe B;
- trente (30) actions de Classe C;
- trente (30) actions de Classe D;
- trente (30) actions de Classe E;
- trente (30) actions de Classe F;
- trente (30) actions de Classe G;
- trente (30) actions de Classe H;
- trente (30) actions de Classe I;
- trente (30) actions de Classe J;

toutes souscrites et entièrement libérées;

3) Que la partie comparante est propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture au 30 septembre 2015;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire pour l'exécution de leur mandat respectif;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social à L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix;

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21980. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211148/71.

(150237191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

BI.CI.DI. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.711.

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

B.C.D. S.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, Via Locatelli, I-20124 Milan (Italie),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

L'Associée Unique est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

La Société «BI.CI.DI. INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B, sous le numéro 78711, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire Maître Jean SECKLER, résidant à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 357 du 16 mai.

et que la comparante a pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

Première résolution

La durée de la société est modifiée afin de fixer le terme de cette dernière au 31 décembre 2025.

Deuxième résolution

La démission des administrateurs Madame Mariateresa BATTAGLIA et Messieurs Sébastien ANDRE et Marco DARI est acceptée et décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à leur démission.

Troisième résolution

La démission du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., est acceptée et décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Quatrième résolution

Le siège social et l'administration centrale de la Société est transféré en Italie, Via Antonio Locatelli n°1, Milan, et changer en application de l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales la nationalité pour adopter la nationalité italienne.

La société est transformée société à responsabilité limitée sous la loi italienne, adopte la dénomination «BI.CI.DI. INTERNATIONAL S.R.L.», réduit son capital social à concurrence d'un montant de cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de EUR cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) à dix mille euros (10.000,- EUR) sans annulation de parts sociales, par création d'une réserve spéciale, et adopte les nouveaux statuts, dont une copie après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Cinquième résolution

Monsieur Paolo FERRARIO, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1972 à Como, Italie (code fiscal FRRPLA72R17C933F), demeurant à Milano (Italie), via Antonio Locatelli n° 1, est nommé administrateur unique de la Société jusqu'à révocation ou démission.

Sixième résolution

Monsieur Paolo FERRARIO, pré-nommé, est autorisé à accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Italie, et à l'adoption de la nationalité Italienne.

Septième résolution

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, est nommé comme représentant spécial de la Société chargé de traiter toutes les demandes émises par les autorités fiscales luxembourgeoises adressées à la Société.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à 1.850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation GAC/2015/11393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015211161/61.

(150236989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Brim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 29.694.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Hendrikus Wilhelmus VAN DE SANDE, residing at B-2360 Oud-Turnhout, Torfveld 16.

The appearing person is hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing person is the sole shareholder of BRIM S.à r.l. (The Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 29.694.

That the Company has been originally incorporated as a public company limited by shares (société anonyme) by deed of the notary Christine DOERNER, residing in Bettembourg, on the 8th of December 1988, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 103 of April 18, 1989, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the same notary Christine DOERNER on the 21st of March 1989, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 204 of July 25, 1989;

- by deed of the notary Jacques DELVAUX, then residing in Luxembourg, on the 14th of July 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 628 of November 11, 1997.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders on the 12th of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 375 of March 7, 2002.

The articles of incorporation have subsequently been amended as follows:

- by deed of the same notary Jacques DELVAUX on the 7th of June 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1199 of November 14, 2005;

- by deed of the undersigned notary on the 19th of July 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1831 of September 7, 2010;

- by deed of the undersigned notary on the 4th of April 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1360 of June 22, 2011.

The company has been transformed into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) by deed of the undersigned notary on the 26th of November 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

The corporate capital is set at six hundred thousand Euro (EUR 600.000.-), represented by nine hundred (900) shares with no par value.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THREE MILLION EURO (EUR 3.000.000.-) in order to bring it from its present amount of SIX HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 600.000.-) to the amount of THREE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 3.600.000.-), by way of issuance of four thousand five hundred (4.500) new shares with no par value.

Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the four thousand five hundred (4.500) newly issued shares with no par value, by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting in a certain, liquid and due claim, and to fully pay them up by waiving his certain, liquid and due claim against the company by the conversion into capital of the said claim up to the amount of THREE MILLION EURO (EUR 3.000.000.-).

The existence of the said claim results from a valuation report dated December 15, 2015,

which report, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the officiating notary, remains attached to the present deed, to be registered with it.

The sole shareholder, here represented as aforementioned, certifies and states that by the conversion into capital of the said claim, its claim against the company is paid off up to the amount of THREE MILLION EURO (EUR 3.000.000.-).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association to give it the following reading:

" **Art. 6. Subscribed capital. (Paragraph 1).** The Company's share capital is set at THREE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 3.600.000.-), represented by five thousand four hundred (5.400) shares with no par value. "

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company to reflect the above changes and resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to record on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Hendrikus Wilhelmus VAN DE SANDE, demeurant à B-2360 Oud-Turnhout, Torfveld 16.

Lequel comparant est ici représenté par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Le comparant est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée BRIM S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite 4 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.694 (la Société).

La Société a été originairement constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 8 décembre 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 18 avril 1989, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Christine DOERNER en date du 21 mars 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 204 du 25 juillet 1989;

- suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 628 du 11 novembre 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 7 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX en date du 7 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1199 du 14 novembre 2005;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1831 du 7 septembre 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1360 du 22 juin 2011.

La société a été transformée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à six cent mille Euros (EUR 600.000.-), représenté par neuf cents (900) actions sans désignation de valeur nominale.

Ensuite, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de TROIS MILLIONS D'EUROS (EUR 3.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000.-) au montant de TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 3.600.000.-) par l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Souscription - Payement

Sur ce,

l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales nouvellement émises sans désignation de valeur nominale par un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en une créance certaine, liquide et exigible, et les libère intégralement moyennant renonciation par l'Associé unique à sa créance certaine, liquide et exigible qu'il détient envers la société à concurrence du montant de TROIS MILLIONS D'EUROS (EUR 3.000.000.-) par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

L'existence de la précitée créance résulte d'un rapport d'évaluation du 15 décembre 2015,

lequel rapport, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associée unique, représentée comme dit ci-avant, reconnaît et déclare que par la conversion en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de TROIS MILLIONS D'EUROS (EUR 3.000.000.-).

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 3.600.000.-), représenté par cinq mille quatre cents (5.400) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour inscrire sur le registre des associés, pour le compte de la Société, les parts sociales nouvellement émises

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante précitée, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'à la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211176/148.

(150236788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

ContourGlobal Latam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.507.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.648 (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the one hundred (100) issued shares with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each, representing the total share capital of ContourGlobal Latam Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.507, incorporated by a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 April 2 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1710 dated 2 July 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 352 dated 10 February 2015 (the "Company");

(ii) That it waives any prior convening notice right; and

(iii) That it has adopted the following resolutions:

First resolution

It is noted that the Sole Shareholder intends to use the United States dollar rather than the euro as currency of the Company's share capital, of the nominal value of the Company's issued shares as well as its functional currency, with effect as of 1 January 2015.

Considering the above, the Sole Shareholder hereby resolves to:

(i) change, with effect as of 1 January 2015, the currency of the share capital of the Company and of the shares issued by the Company, including the current share premium booked in the Company's books and records, from EUR to USD; and

(ii) convert the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), divided into one hundred (100) issued shares with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each, into fifteen thousand one hundred seventy-six point twenty-five United States dollars (USD 15,176.25), divided into sixty thousand seven hundred five (60,705) shares with a nominal value of zero point twenty-five United States dollar (USD 0.25) each, using the EUR/USD exchange rate of USD 1.2141 for EUR 1 as published by the European Central Bank on 31 December 2014 and to use the same exchange rate to convert the share premium currently booked in the books and records of the Company in euros.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder hereby resolves to amend article 7 of the Company's articles of association which shall then be read as follows:

“ **Art. 7.** The corporate capital is set at fifteen thousand one hundred seventy-six point twenty-five United States dollars (USD 15,176.25) divided into sixty thousand seven hundred five (60,705) shares with a nominal value of zero point twenty-five United States dollar (USD 0.25) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address in the municipality of Bertrange to the municipality of Luxembourg at 35-37 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 12 December 2015.

Fourth resolution

In order to reflect the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first and second sentence of article 4 of the Company's articles of association which shall then be read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg city. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg city by decision of the board of managers.”

Fifth resolution

In addition, the Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. Philippe van den AVENNE and Mr. Andrej GROSSMANN, as class B managers of the Company with effect as of 12 December 2015 effect as well as the resignation of Mr. Pieter Jan van der MEER as class B manager of the Company with effect as of 27 March 2015 and to grant them full discharge (quitus as such term is understood under Luxembourg law) for the performance of their mandates as from their appointment up to and including their resignation dates, it being understood that such discharge shall be confirmed at the next annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts of the Company for the financial year that will end on 31 December 2015 (or, as the case may be, if no general meeting is organized, such discharge shall be confirmed at the time resolutions of the shareholders of the Company are signed for the purpose of approving the annual accounts of the Company for the financial year that will end on 31 December 2015).

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the number of managers to five (5) and approve the appointment of (i) Mrs Pinar YILDIZHAN, born in Kdz. Eređli, Turkey, on 29 April 1980, with professional address at 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) Inga ASTASHOVA, born in Istra, Moscow Region, Russia on 20 February 1973, with professional address at 35-37, Avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg and (iii) Mrs Mathilde VICAT, born in Le Lamentin, France, on 25 April 1986, with professional address at 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as class B managers of the Company, with effect as of 12 December 2015 until the date of the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2015.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.648 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) qu'elle est l'associée unique actuelle détenant l'ensemble des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, représentant l'entière part du capital social de la société ContourGlobal Latam Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.507, constituée par acte de Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 16 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1710 daté du 2 juillet 2014, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg du 23 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 352 daté du 10 février 2015 (la «Société»);

(ii) qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable;

(iii) qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est noté que l'Associé Unique a maintenant l'intention d'utiliser le dollar américain plutôt que l'euro comme devise du capital social de la Société ainsi que pour la valeur nominale des parts sociales émises par la Société ainsi que comme devise de fonctionnement de la Société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de:

(i) changer, avec effet au 1^{er} janvier 2015, la devise du capital social de la Société et des parts sociales émises par la Société de l'EUR en USD, incluant la prime d'émission actuellement comptabilisée dans les livres et registres comptables de la Société;

(ii) convertir le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, en quinze mille cent soixante-seize virgule vingt-cinq dollars américains (USD 15.176,25), représenté par soixante mille sept cent cinq (60.705) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq dollar américain (USD 0,25) chacune, en utilisant le taux de change EUR/USD de USD 1,2141 pour EUR 1 tel que publié par la Banque centrale européenne le 31 décembre 2014 et en utilisant le même taux pour la conversion de la prime d'émission actuellement inscrite dans les livres et comptes de la Société en euros.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à quinze mille cent soixante-seize virgule vingt-cinq dollars américains (USD 15.176,25) représenté par soixante mille sept cent cinq (60.705) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq dollar américain (USD 0,25) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle située dans la commune de Bertrange à la commune de Luxembourg, au 35-37 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet au 12 décembre 2015.

Quatrième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier la première et seconde phrase de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.»

Cinquième résolution

En outre, l'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de M. Philippe van den AVENNE et M. Andrej GROSSMANN, en tant que gérants de catégorie B de la Société, avec effet du 12 décembre 2015 ainsi que de la démission de Mr. Pieter Jan van der MEER en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 12 décembre 2015, et de leur donner décharge (quitus tel que ce terme est entendu en droit luxembourgeois) pour l'exercice de leurs mandats pendant la période courant à partir de leur nomination jusqu'à et incluant leur date de démission, sous la condition que la décharge soit confirmée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés de la Société approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015 (ou, selon le cas, si aucune assemblée générale n'est organisée, cette décharge sera confirmée au moment où les résolutions des associés de la Société seront signées afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nombre de gérants à cinq (5) et d'approuver la nomination de (i) Mme Pinar YILDIZHAN, née à Kdz. Ereğli, Turquie, le 29 avril 1980, ayant son adresse professionnelle au 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) Mme Inga ASTASHOVA, née à Moscou, Russie, le 20 février 1973, ayant son adresse professionnelle à 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et (iii) Mme Mathilde VICAT, née à Le Lamentin, France, le 25 avril 1986 ayant son adresse professionnelle à 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 12 décembre 2015 et jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211195/164.

(150237626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Wert BEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.355.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears,

Wert Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.726 (the Sole Shareholder),

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the entire share capital of Wert BEV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 135.355 (the Company). The Company was incorporated on 19 December 2007 pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 362 dated 12 February 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 December 2008, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, under number 116 dated 19 January 2009.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Decision to wind-up the Company and to put the Company into liquidation;
- (2) Decision to give discharge (*quitus*) to the sole manager of the Company for the performance of his duties;
- (3) Appointment of the liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
- (4) Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company; and
- (5) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to wind-up the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the sole manager of the Company for the performance of its duties until the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint MAS Luxembourg as the Liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation

of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre, devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.726 (l'Associé Unique),

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des 500 (cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune et représentant l'intégralité du capital social de Wert BEV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.355 (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2007 suivant un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 daté du 12 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 daté du 19 janvier 2009.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

- (1) Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
- (2) Décision de donner décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat.
- (3) Nomination du liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
- (4) Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

et

- (5) Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer MAS Luxembourg comme le Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et procéder à toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales mais restera le seul responsable des opérations et tâches qu'il aurait ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, au nom de la Société en liquidation, à exécuter et accomplir les obligations issues de tout contrat ou document nécessaire à la liquidation de la Société, à l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Pétange.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29488. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015211943/124.

(150236899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Wilic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.115.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN,
ON THE ELEVENTH DAY OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

WINDFIN B.V., a company incorporated under the law of The Netherlands, having its registered office at Waaier 38, 2451 VW Leimuiden, the Netherlands, registered with the Companies Register of Den Haag under number 28098935 («the Shareholder»),

hereby represented by Mrs Emilie QUEREL, employee, residing professionally at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 4, 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Wilic S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12.500.-, with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 21 January 2010, number 127, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150115 («the Company»).

The sole Shareholder, represented as above mentioned, recognises to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
- To appoint a liquidator and to determine the powers to be given to the liquidator;
- To appoint a liquidation auditor (commissaire à la liquidation);
- Discharge to the managers of the Company;

- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Shareholder, the said Shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole Shareholder resolves that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the Company.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Fourth resolution:

The sole Shareholder resolves to appoint as liquidation auditor (commissaire à la liquidation) ODD Financial Services S.A., with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41.014.

Fifth resolution

The sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the execution of their mandates. There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,050.-.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE ONZE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

WINDFIN B.V., une société constituée conformément aux lois des Pays-Bas, avec siège social à Waaier 38, 2451 VW Leimuiden, Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce de La Haye sous le numéro 28098935 («l'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Emilie QUEREL, employée, demeurant professionnellement à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 4 décembre 2015.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul Associé de la société Wilic S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au

1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 janvier 2010, numéro 127, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150115 («la Société»).

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
3. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
4. Décharge aux gérants de la Société;
5. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé unique, ce dernier, représenté comme décrit ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé unique décide de prononcer la dissolution de la Société et de procéder à la liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Associé unique décide de se nommer lui-même en qualité de liquidateur.

Troisième résolution:

L'Associé unique décide que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision; il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes, y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Quatrième résolution:

L'Associé unique décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide d'accorder la décharge complète aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 1.050,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, statut civil et adresse de résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. QUEREL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40052. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015211945/139.

(150237591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

9, rue de Boccador Paris VIII SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.887.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of November.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FONCIERE DU TRIANGLE D'OR APS, a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 15, Frederiksborggade, 3rd Floor, DK-1360 Copenhagen (Denmark), registered with the Trade and Companies Register of Copenhagen under the number CVR 30 54 27 03,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 27th, 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "9, rue de Boccador Paris VIII SARL", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146.887, incorporated pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary then residing in Luxembourg, on July 2nd, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1412 of July 22nd, 2009 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on November 20th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1045 of April 24th, 2014.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend the object of the Company and therefore decides to amend article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Object. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, though, including, but not limited to, the issue of any equity or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

- enter into any guarantee, pledge, suretyship or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

- use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks;

- it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Note

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing parties to the fact that the Company, having just amended its object, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the above mentioned amended object clause of the Company, which the appearing parties expressly recognized.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FONCIERE DU TRIANGLE D'OR APS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, Frederiksborggade, 3^{ème} étage, DK-1360 Copenhague (Danemark), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Copenhague sous le numéro CVR 30 54 27 03,

ici représenté par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signé sous seing privé en date du 27 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «9, rue de Boccador Paris VIII SARL» (ci-après la «Société»), avec siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.887, et constituée suivant acte reçu Maître Emile SCHLESSER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1412 du 22 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1045 du 24 avril 2014.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autres, de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme

ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut aussi conclure toutes transactions en relation directe ou indirecte avec l'acquisition d'immobilier, de biens, de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que la participation dans des sociétés immobilières ou prendre en charge, sous quelques formes que ce soit, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées").

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres ou instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;
- accorder toute garantie, fournir tout gage, cautionnement ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et
- utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédents, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs précédents.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société ayant présentement modifié son objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social ci-avant modifié, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27915. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211986/154.

(150237296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

CIGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 117.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016060293/10.

(160020814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

D.I.C. International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 54.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016060316/10.

(160020841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Everest Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 182.779.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/02/2016.

EVEREST INVESTMENTS S.A., SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2016060353/12.

(160021094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 145.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060358/9.

(160021213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Full Moon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Full Moon Invest S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016060361/11.

(160020793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Cinatel, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 140.926.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016060901/9.
(160022302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

CL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 176.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2016060903/10.
(160021518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Biarritz Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 147.205.

Les comptes annuels consolidés de, Quiksilver, Inc. Société mère de la Société au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
Un gérant
Référence de publication: 2016060853/12.
(160021942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Bolleke Properties A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 109.720.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
A.T.T.C. Management s.à r.l. / J.P. Van Keymeulen
Administrateur / Administrateur
Nico Patteet / -
Administrateur-délégué / -
Référence de publication: 2016060857/13.
(160022326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Cosmetic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 158.597.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Unterschrift.
Référence de publication: 2016060913/10.
(160022031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Cosmetic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 158.597.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2016060914/10.

(160022032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

D.D.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 15.
R.C.S. Luxembourg B 101.856.

Date de clôture des comptes annuels au 30/09/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 03/02/2016.

FRL SA
Signature

Référence de publication: 2016060917/12.

(160022177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Lebensbrücken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 173.071.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061076/9.

(160022245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Aghinyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 165.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060824/9.

(160021532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

AI Avocado (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 182.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016060826/10.

(160021876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Pan European Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.195.

Les comptes annuels de la société Pan European Finance II S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060580/10.

(160021141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

ULS, Union Luxembourgeoise de Skeleton, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9181 Ringel, 6, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 10.636.

— STATUTS

Entre les soussignés

- 1) Jeff BAUER, président
- 2) Lynette Heiner, Secrétaire Général
- 3) John Bauer, Trésorier

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "Union Luxembourgeoise de Skeleton", Association sans but lucratif, en abrégé ULS.

Art. 2. Le siège social est à: 6, Hauptstrooss L-9181 Ringel Luxembourg. La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du skeleton.

L'association s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres et parties prenantes International, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ses intérêts auprès des autorités.

L'association peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Chapitre II. Des Associés et des Membres

Art. 4. Le nombre minimum des membres est fixé à trois.

Art. 5. Sont admissibles comme membres associés, et désignés comme "membres" dans les présents statuts, toutes les personnes qui en manifestent la volonté, qui sont déterminées à respecter les présents statuts et qui sont agréées par le conseil d'administration. L'admission d'un membre se fait, sur demande écrite ou verbale du demandeur, par le conseil d'administration qui ne doit pas refuser l'adhésion sans motif raisonnable.

En ligne avec l'International Bobsleigh and Skeleton Federation (IBSF), pour représenter le Luxembourg dans les compétitions internationales, le membre doit avoir sa résidence au Luxembourg. Le membre doit avoir la nationalité luxembourgeoise si sa résidence n'est pas au Luxembourg.

Art. 6. La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de 100 euros. Elle est fixée par l'assemblée générale.

Art. 7. Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Celle-ci doit être adressée par écrit au conseil d'administration.

Est également réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de payer trois mois après qu'elle lui fut réclamée.

La qualité de membre de l'association se perd aussi par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave, contraire aux statuts et règlements de l'association.

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnelle, soit à la considération ou à l'honneur d'un associé, soit à la considération de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé et ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une de ces raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la plus prochaine assemblée générale, qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre III. De l'Assemblée Générale

Art. 8. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale

- 1) la modification des statuts,

- 2) la nomination et la révocation des administrateurs,
- 3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes,
- 4) la dissolution de l'association,
- 5) l'exclusion d'un membre de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale se réunit annuellement au mois de juin. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou à son défaut par un autre membre du conseil d'administration.

Les convocations sont adressées par le conseil d'administration par courrier ou par courriel à ses membres au moins quatre semaines avant la date prévue pour l'assemblée générale. A la convocation est joint l'ordre du jour.

Art. 10. En cas de besoin le conseil d'administration peut à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire portant sur les points qu'il détermine.

Lorsque 1/5 des membres des membres en font la demande, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire endéans les 2 mois portant sur les points de l'ordre du jour à désigner par les demandeurs. Les membres qui veulent convoquer une assemblée générale extraordinaire, doivent soumettre au président du conseil d'administration une demande écrite, qui contient les motifs.

Dans les deux cas, le délai de convocation est le même que pour l'assemblée générale ordinaire.

Tous les documents pertinents relatifs à l'ordre du jour doivent être envoyés au plus tard sept jours avant l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 11. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au cinquième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Art. 12. Les membres qui, conformément à l'article 11, veulent proposer un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale, devraient soumettre au président de l'Association un préavis écrit, en précisant leur intention.

Art. 13. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises en considération que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 8.

Art. 14. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé, muni d'une procuration écrite et la notification au président au plus tard sept jours avant l'assemblée générale. Aucun membre ne peut cependant représenter plus de deux associés.

Art. 15. Tous les membres ont un droit de vote égal à l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

En cas de parité des voix, il est procédé à un second vote. En cas de confirmation de la parité, la motion soumise au vote est considérée comme rejetée. Les votes blancs et nuls ne sont pas considérés comme des voix émises. Chaque fois que trois membres au moins en font la demande, les décisions sont prises par vote secret.

Art. 16. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Une modification de ces statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés,
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des 3/4 des voix,

Chapitre IV. Du conseil d'administration

Art. 17. L'association est dirigée par un conseil d'administration de minimum 3 membres nommés pour deux années par l'assemblée générale. Les candidatures au conseil d'administration doivent parvenir par écrit au président de l'association deux semaines au moins avant l'assemblée générale.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant que leur nombre n'est pas inférieur au nombre minimum indiqué ci-dessus, continuent à former un conseil d'administration, ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

Art. 18. Le président est élu par vote séparé de l'assemblée générale.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont remplis par le secrétaire général, sinon par le plus ancien des membres du conseil.

Art. 19. Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire général. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu, par les soins du secrétaire général ou un remplaçant, un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises. La signature du secrétaire général est contre-signée par le président, après approbation du compte-rendu, lors de la réunion suivante.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements, transiger, compromettre.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le conseil d'administration, poursuites et diligences du président.

Chapitre V. Divers

Art. 21. Dans le cas d'une dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 22. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera affecté à des activités similaires, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 23. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 24. L'ULS instaure les dispositions du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) contre le dopage, telles que décrites ci-dessous:

a. L'ULS, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à l'IBSF, proscrit l'utilisation par les sportifs et l'administration aux sportifs de substances ou de méthodes de dopage.

b. En matière de lutte contre le dopage, l'ULS se soumet avec toutes ses membres et tous ses licenciés à l'autorité de l'organisme national de coordination agréé par le COSL et les autorités étatiques compétentes. Elle reconnaît à cet organisme:

i. le droit d'établir les règles et principes de la lutte antidopage et de fixer les modalités et procédures suivant lesquelles cette lutte et plus particulièrement les contrôles antidopage sont menés, y compris les règles protectrices des droits des licenciés;

ii. le droit de déterminer les sanctions qu'encourent ceux qui contreviennent aux règles dont question à l'article qui précède;

iii. le droit de procéder aux contrôles antidopage parmi ses licenciés, notamment de fixer le programme de contrôles et de désigner les licenciés à contrôler, ainsi que de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire;

iv. le droit de diriger les poursuites devant l'organe juridictionnel chargé de prononcer, s'il y a lieu, les sanctions, pour autant que l'instance se déroule au Luxembourg, y compris le droit de faire appel contre un jugement de première instance.

c. L'ULS cède à un organe juridictionnel institué à cet effet par le COSL, dès sa création, le pouvoir de connaître des infractions aux règles de la lutte antidopage dont question à l'alinéa qui précède sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du Comité Olympique International pour les sportifs et manifestations internationales qui relèvent de sa juridiction.

d. Toute disposition des statuts contraire aux présentes dispositions est réputée non écrite.

Référence de publication: 2015211911/148.

(150237931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Egée International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 185.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016060329/11.

(160021236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Electricité Avenanti Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3471 Dudelange, 28, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 174.507.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2016.
Référence de publication: 2016060330/10.
(160020962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

9, rue de Boccador Paris VIII SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.887.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.
Référence de publication: 2015211985/10.
(150237295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Docarpa Corporation N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02.02.2016.
Référence de publication: 2016060327/10.
(160021035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Holding Blanc Bleu 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.846.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2016.
Référence de publication: 2016060432/10.
(160020968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

**EGCA Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lux Drone S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 184.813.

L'an deux mil quinze, le vingt trois novembre.
Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Abdelhamid ZERARGUI, expert-comptable, né le 13 février 1954 à Setif (Algérie), demeurant à 1 rue Colonel Polidori, F-13090 Aix en Provence (France)

Ici représenté par Monsieur Nassim ZERARGUI, mentionné ci-dessous en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 novembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant, le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2) Monsieur Nassim ZERARGUI, comptable, né le 25 avril 1986 à Aix en Provence (France), demeurant à 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont devenus les seuls associés de la société LUX DRONE S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 12 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1157 du 7 mai 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société de «LUX DRONE S.à r.l.» en «EGCA Consulting S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente les associés déclarent modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «EGCA Consulting S.à r.l.».

Troisième résolution

Les associés décident également de modifier l'objet social de la société afin de donner à l'article 3 des statuts, la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société exerce des fonctions de contrôle et agit à titre de commissaire aux comptes dans d'autres sociétés.

La société peut prêter tous services de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que la sous-location et la mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle, immobilière ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra effectuer tous travaux d'ordre comptables, fiscaux, économiques et financiers, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cent soixante cinq euros (865.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. ZERARGUI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37175. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211598/59.

(150237375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.